

Nouméa, le 30 mars 2020

SYNTHESE DES REUNIONS INSTITUTIONNELLES

30.03.2020 : Réunion avec le gouvernement et les acteurs économiques

Christopher GYGES a réuni, ce jour, les acteurs économiques pour évoquer les mesures en faveur des entreprises qui seraient prises très rapidement par le gouvernement. Ces mesures seront confirmées et annoncées mercredi 1^{er} avril dans la journée.

Chômage partiel : les textes sont en préparation pour adopter un dispositif similaire à celui de la Métropole :

- Indemnisation à hauteur de 70% du salaire brut dans la limite de 4,5 fois le SMG.
- Ouverture probable de la possibilité de mettre en chômage partiel les gens de maison.
- Par ailleurs, il a été rappelé la nécessité de faire en sorte que les salariés soient indemnisés directement par la CAFAT afin que les employeurs n'aient pas à faire d'avance de trésorerie : le sujet reste encore à régler.
- Effet rétroactif : un effet rétroactif serait accordé au 19 mars 2020.

Indemnisation des personnes confinées :

Pour les personnes confinées, ou n'ayant pas de solution de garde d'enfants, ou ayant une santé fragile : le gouvernement précise qu'il envisage la mise en place d'une allocation spéciale dont nous ne connaissons pas encore les modalités.

Le cas de la force majeure : un probable arrêté pour acter la force majeure pour les marchés publics.

Majorations de retard vis-à-vis des dettes sociales : l'arrêté devrait prévoir le report des échéances sociales sans pénalités.

Une réunion aura lieu tous les deux jours, lundi, mercredi et vendredi pour faire un point régulièrement.

27.03.2020 : Synthèse de la Réunion de travail avec la FEDOM

Le Président du MEDEF Nouvelle-Calédonie, M. Daniel OCHIDA, a participé à une conférence téléphonique avec la FEDOM (Fédération des entreprises d'Outre-mer) ce vendredi 27 mars 2020 au matin. Cette réunion a permis de faire un bilan de la situation sur nos 3 territoires du Pacifique, d'exposer les difficultés rencontrées et de connaître les orientations actuelles de l'Etat vis-à-vis de nos îles.

Un point a été fait sur les rencontres récentes avec le Ministère des outre-mer, lors desquelles **la Ministre a confirmé que le fonds de solidarité ainsi que la garantie d'État à hauteur de 300 milliards d'euro pour tous les prêts bancaires contractés auprès des banques seraient ouverts à la Nouvelle-Calédonie.** Cette décision a été prise par l'État au titre de la solidarité nationale et ce malgré notre statut spécifique.

Fonds de solidarité : l'État demande aux collectivités régionales notamment de s'associer en termes de financement. La Nouvelle-Calédonie et les provinces pourront donc aussi y contribuer, ce qu'a d'ailleurs fait la Province Sud tout dernièrement avec son dispositif d'accompagnement des entreprises

Garantie de l'Etat : la Ministre a aussi confirmé hier dans la nuit, que **la BPI sera l'opérateur de l'Etat dans la zone Pacifique** pour garantir les prêts accordés par les banques aux entreprises des collectivités du Pacifique.

Demande d'aide de la Nouvelle-Calédonie pour 56 milliards XPF : la ministre des Outre-Mer a évoqué la nécessité de pouvoir distinguer sur les 56 milliards sollicités par la Nouvelle-Calédonie, ce qui relève du financement des régimes de protection sociale (régime chômage, régime maladie...).

Défiscalisation : la FEDOM nous a indiqué que **Bercy semble bien disposer vis-à-vis des dossiers en défiscalisation pour accepter des reports d'échéances** et accompagner les entreprises qui seraient en difficultés.

26.03.2020

La réunion prévue avec Christopher GYGES et les acteurs économiques, suite à la réunion du 24.03.2020, ne s'est finalement pas tenue ce jour.

Nous allons relancer le gouvernement afin qu'il se positionne sur des mesures concrètes d'aides pour accompagner les entreprises.

25.03.2020 : Réunion avec le gouvernement, l'Etat et le secteur du BTP

Une réunion s'est tenue ce jour dans le secteur du BTP avec le gouvernement et l'Etat. La continuité de l'activité a été confirmée. Néanmoins lorsque celle-ci n'est pas possible, il faudra alors soit demander aux salariés s'ils sont d'accord pour prendre des CP (sous réserve que l'entreprise ait la trésorerie nécessaire pour les payer), soit recourir au chômage partiel sous sa forme actuelle.

Nous vous invitons à lire le communiqué des organisations patronales à ce sujet sur notre site Internet.

24.03.2020 : Réunion avec le gouvernement et les acteurs économiques

Une réunion s'est tenue avec Christopher GYGES cet après-midi au cours de laquelle les acteurs économiques ont été invités à faire part de leurs inquiétudes et propositions.

Lors de cette réunion le gouvernement a précisé :

Pour la partie sociale :

- Ce que pourrait être les modalités de chômage partiel dérogatoire à notre système actuel. Il s'agirait d'une indemnisation à hauteur de 100% du SMG pour ceux qui sont au SMG et de 84% du salaire net dans la limite de 4,5 fois le SMG pour les autres salariés. Ce dispositif est en cours de préparation et nous ne savons pas encore dire à quelle date il sera prêt.
- S'agissant de l'indemnisation des personnes en confinement, il n'y a pas de réponse finalisée pour l'instant.
- Les saisies-arrêts sur salaires pourront être décalées, les autorités comprenant la situation.

Pour l'accompagnement des entreprises :

- L'Etat interviendra au côté des banques (voir le communiqué des banques, téléchargeable sur notre site Internet)
- S'agissant d'un fonds de solidarité pour les TPE : le gouvernement a validé une aide immédiate de la part de l'État qui viendrait en complément de l'aide des Provinces, comme en Métropole avec les régions. Enfin une attention particulière a été notée pour les secteurs de la mine et du BTP pour lesquelles des réunions spécifiques se tiendront demain.

Une nouvelle réunion se tiendra jeudi ou vendredi avec le gouvernement pour poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions d'accompagnement des entreprises et des salariés.